CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ CONJOINTEMENT PAR

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN de MASHTEUIATSH
CONSEIL DE LA NATION PREMIÈRE NATION DES INNUS de NUTASHKUAN
CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS d'ESSIPIT

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

26 Août 2016

PRÉAMBULE

Dans un contexte mondial où toutes les sociétés subissent de grands changements, les peuples autochtones sont sans aucun doute un exemple de résilience. Malgré ces influences, leur gouvernance est encore guidée par leurs valeurs culturelles provenant de leur histoire et de leur mode de vie traditionnel. C'est le cas notamment de nos communautés, soit celles de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Nutashkuan.

Au niveau culturel, la déclaration des peuples autochtones des Nations Unies stipule aux articles 3 et 5 : *Article 3 – Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. Article 5 - Les peuples autochtones ont le droit de maintenir et renforcer leurs institutions politiques, juridiques, économiques, sociales et culturelles distinctes, tout en conservant le droit, si tel est leur choix, de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État.*

À travers ce mémoire, nous désirons émettre notre vision du renouvellement en cours de la politique culturelle du Québec. Tout d'abord, nous tenons à souligner le fait que le projet de politique culturelle propose un principe en lien avec le développement culturel des Autochtones. Il est un signe d'un vent de changement et il assure un avenir prometteur pour nos deux nations. Nous remercions particulièrement les ministres, monsieur Luc Fortin et monsieur Geoffrey Kelly ainsi que leurs représentants de leur écoute lors de cette occasion.

Le processus de consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec est une ouverture intéressante pour un rapprochement entre la société québécoise et celle des Innus. Car malgré les influences externes, nos deux peuples tentent par divers moyens de maintenir leur culture vivante, surtout pour la jeunesse. C'est par les éléments fondamentaux de la culture, comme la langue, les coutumes et traditions, la spiritualité, les savoirs et le mode de vie, que nos actions sont régies et nous mènent dans l'affirmation de notre peuple. Ils représentent l'assise de notre patrimoine individuel et collectif. Il est de notre mission ultime en tant que gouvernement d'assurer la protection, la gestion, la mise en valeur et la pérennité de nos cultures et patrimoines respectifs.

Le présent mémoire expose les réflexions engendrées par les éléments et les questionnements émis par le gouvernement du Québec dans le cadre de la présente consultation. Nos réflexions portent essentiellement sur le cinquième principe de la politique culturelle renouvelée, énonçant « *La reconnaissance et la valorisation des cultures autochtones* ». Sur la base de ce principe, le ministère a posé les trois questions suivantes auxquelles nous tenterons de répondre :

- *Quelle devrait être la place du développement culturel autochtone dans la prochaine politique, en tenant compte du contexte propre aux Premières Nations et aux Inuit* ?

- *Qu'est-ce qui pourrait contribuer à la professionnalisation des artistes, des organismes artistiques ou entrepreneurs autochtones ? Comment favoriser leur intégration aux circuits de création, de production et de diffusion ?*

- *Comment le gouvernement du Québec peut-il appuyer efficacement les communautés autochtones dans leurs efforts de réappropriation et de revitalisation des langues ancestrales ?*

Avant de débuter, il convient de faire une brève présentation de nos trois communautés.

MASHTEUIASTH

Géographie et démographie

Située entre les municipalités de Roberval et Saint-Prime, la communauté a une superficie de 15.24 km². Mashteuiatsh est la seule communauté autochtone de la région du Saguenay Lac-Saint-Jean. Elle est gouvernée par un chef et six conseillers élus par vote.

La bande des Montagnais du Lac-Saint-Jean comprend 6532 membres dont 2081 résidents dans la communauté de Mashteuiatsh. (source : Système d'inscription des Indiens affaires autochtones et Développement du Nord Canada août 2015).

Selon des données de février 2014, on estime qu'environ 61 % des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh sont établis dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dont 29% dans la communauté de Mashteuiatsh, les autres (39%) étant principalement répartis dans les différentes régions du Québec.

Langue

Le nehlueun, langue ancestrale des Pekuakamiulnuatsh, est le patrimoine le plus important pour les membres de la Première Nation de Mashteuiatsh, étant la composante majeure de sa spécificité culturelle.

Il prend origine du shashish nehlueun, langue originaire du territoire. La langue marque le sentiment d'appartenance à la nation et de fidélité à la communauté.

Structure politique et administrative

La structure politique du Conseil des élus se compose d'un chef et de six conseillers dont le mandat est d'une durée de 4 ans. Des responsabilités spécifiques sont dévolues à chacun des conseillers à travers la mise en place de comités politiques dont les thèmes se regroupent sous : société ; finance et administration ; économie, emploi et partenariat ; culture et territoire ; consultation et communication ; politico-administratif. Le chef pour sa part porte les enjeux liés aux orientations, mandats et priorités politiques, et il assure le

suivi et l'avancement des dossiers de constitution, de négociation territoriale globale, de relations avec les gouvernements et avec les autres Premières Nations, ainsi qu'avec la grande entreprise, etc.

La structure administrative de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, pour sa part, regroupe plus de 350 employés. Ceux-ci œuvrent dans divers champs d'activité tel que :

- Autonomie gouvernementale (Patrimoine et culture, Droits et protection du territoire, Économie et relations d'affaires et Affaires gouvernementales et stratégiques);
- Programmes et services (Santé et mieux-être collectif, Sécurité publique, Infrastructures et Éducation et main d'œuvre);
- Services de soutien (Communications, Ressources humaines et financières).

Le budget d'exploitation dépasse les quarante millions de dollars annuellement, sans compter celui des sociétés apparentées.

Le portrait économique

Depuis plusieurs années déjà, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan travaille à l'essor de la communauté en s'inscrivant dans une démarche de prise en charge et d'autonomie politique, culturelle, sociale et économique. La Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est résolument engagée à affirmer et à préserver les droits ancestraux, y compris le titre ilnu, à promouvoir les intérêts et les aspirations de son peuple et à exercer son droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

Le modèle de développement de l'économie à Mashteuiatsh est mixte, c'est-à-dire qu'il compte sur le développement communautaire et des entreprises privées et collectives.

Les secteurs d'activités priorisés sont :

- Forêt;
- Énergie;
- Tourisme;
- Services et commerces;
- Mines;
- Arts et expression culturelle

Dans un esprit d'affirmation de son autonomie et de mise en valeur de la langue ancestrale, Mashteuiatsh a pris l'initiative de nommer son gouvernement transitoire. Ainsi, le nom de « Pekuakamiulnuatsh Takuhikan » est devenu le nom officiel de

l'organisation politique et administrative de la Première nation des Pekuakamiulnuatsh et réfère à la notion de diriger et de gouverner.

L'essor de la communauté s'inscrit dans une démarche d'autonomie donc de prise en charge des services à la population menant éventuellement à une autonomie politique, culturelle, sociale et économique.

Tel que présenté précédemment, l'organisation administrative se divise en plusieurs services avec un service clé nommé *Patrimoine et Culture* qui a pour mission d'assurer la coordination et le déploiement des actions nécessaires à la sauvegarde, la revitalisation et la promotion de la langue et de la culture des Pekuakamiulnuatsh, notamment en soutenant la transmission des savoirs ainsi que l'utilisation et l'occupation du territoire. L'équipe travaille à la coordination des actions communautaires entourant la transmission de la langue ancestrale, celles de nos divers savoirs ainsi qu'à conserver et à préserver le patrimoine matériel et immatériel. Ce service assure également la coordination de la mise-en-œuvre de la Politique d'affirmation culturelle dont la communauté s'est dotée par voie de commission consultative sur la culture en 2005 et qui permet d'orienter le développement culturel des Pekuakamiulnuatsh.

ESSIPIT

Géographie et démographie

Les Essipiunnuat sont les Innus de la Première Nation Essipit («*Essesipi*» : «rivière aux coquilles» ; «*Essipiunnuat*» : «les Innus ou les gens de la rivière aux coquilles»). Le Nitassinan des Essipiunnuat, qui s'étend d'ouest en est de la rivière Saguenay à la rivière Portneuf, on retrouve près de 90 sites archéologiques préhistoriques et historiques témoignant de l'occupation continue des premiers Amérindiens et des ancêtres des Innus actuels. À ce titre, on y retrouve le plus ancien site archéologique des Essipiunnuat. Il se trouve au Cap-de-Bon-Désir et date de l'archaïque ancien, soit 8 000 AA.

La communauté est située sur la Rive-Nord du Saint-Laurent, près de la baie des Escoumins, à 40 kilomètres au nord-est de Tadoussac. L'accès à la réserve se fait par la route 138 ou, sur une base saisonnière, par le traversier Trois-Pistoles/Escoumins. Initialement de 0,4 km^2 et agrandie en 1992, la superficie de la réserve est aujourd'hui de 0,89 km^2.

En décembre 2015, la population inscrite pour la bande Essipit est de 722 membres, dont 22% ont moins de 20 ans. On retrouve 212 membres sur réserve, soit 29 % de la bande, tandis que la majorité demeure hors réserve (510 membres).

Langue

La principale langue parlée est le français et, dans une moindre mesure, l'innu aimun. La langue traditionnelle est cependant enseignée en milieu scolaire depuis le début des années 1980. Les jeunes de la maternelle jusqu'à la sixième année du primaire reçoivent des cours sur une base optionnelle.

Structures politique et administrative

La structure politique du Conseil de bande est composée d'un chef et de trois conseillers dont les mandats sont d'une durée de quatre ans. Un principe d'alternance des élections est prévu aux deux ans afin d'assurer le maintien en poste d'une partie des élu(e)s.

La structure administrative du Conseil de bande regroupe différents secteurs assurant la prestation de programmes et de services aux membres ainsi que la gestion des différentes entreprises associées au développement économique et touristique de la Première nation innue d'Essipit (PNIE). Parmi les programmes et services offerts aux membres, mentionnons l'éducation et la culture, les affaires communautaires, les services de santé et les services sociaux, la gestion des terres et de l'habitation, les services policiers, la formation et l'emploi, les services techniques, le développement économique, la gestion et le développement du Nitassinan, etc.

Culture et territoire

Au début des années 1980, une prise en charge importante s'est faite en matière de développement social, culturel et économique. Ce développement communautaire a été possible grâce à une volonté politique manifeste et par l'engagement, en 1980, d'un directeur dédié à l'éducation, la culture et le développement économique. Les années suivantes ont été bénéfiques, car plusieurs initiatives ont vu le jour depuis ce temps et cela a démontré une volonté de développement de l'identité et du sentiment d'appartenance. Ces projets culturels sont issus d'une réflexion approfondie au sein de la communauté, laquelle a conduit à l'adoption de la devise d'Essipit « ***Pour nos Pères et nos enfants*** » en 1981. Cette devise implique un devoir de mémoire à l'égard du patrimoine et de la culture issus des pères et des mères, des ancêtres des Essipiunnuat, mais aussi un devoir de transmission de cette richesse collective envers les générations futures.

Également, l'importance du lien au territoire ancestral où se manifeste la culture, les pratiques traditionnelles (innu aitun) et la langue (innu aimun) prend son sens, a été

exprimé en 1983 par un geste déterminant pour le développement de la communauté, avec l'achat de la pourvoirie à droits exclusifs du ***Domaine du Lac des Cœurs***. Cette activité commerciale de pourvoiries est devenue aujourd'hui, une source d'emploi importante pour les membres de la communauté.

NUTASHKUAN

Le gouvernement de Nutashkuan, c'est-à-dire le Conseil de bande de la Première Nation des Innus de Nutashkuan, se compose d'un chef et de quatre conseillers, tous élus au suffrage universel pour une période de deux ans.

Les principales activités économiques s'articulent autour des activités tertiaires liées aux responsabilités du Conseil, comme l'éducation, la santé et le développement économique, mais aussi la pêche commerciale en mer, l'artisanat, le piégeage et ;e tourisme, notamment par la pourvoirie Hipou, sur la rivière Natashquan.

Géographie et démographie

Les Innus de Nutashkuan, dont les ancêtres ont occupé le territoire depuis des millénaires, vivent toujours sur leur Nitassinan. Cependant, depuis plus de 60 ans (1953) ils habitent de façon permanente la très petite réserve indienne de Nutashkuan, voisine du village de Natashquan, à quelque 340 km à l'est de Sept-Îles.

En juillet 2016, la population compte 1102 personnes – dont 94 hors réserve[1]. Près de 600 personnes ont plus de quinze ans, et environ 75 % de la population ont moins de 35 ans. La population est donc très jeune.

Histoire et tradition

Leur culture millénaire, bien que non écrite, s'est transmise dans les récits, contes et légendes, grâce aux aînés.

Leur mode d'occupation du territoire et d'utilisation des ressources était fondé sur un cycle annuel d'activités qui leur faisait parcourir des centaines, parfois des milliers de kilomètres, débordant largement les limites politiques récentes telles que la frontière du Labrador. Grands chasseurs de caribous et grands pêcheurs de saumons, ce sont des générations de marcheurs et de rameurs innus, hommes, femmes et enfants réunis, qui ont foulé le sol et parcouru les rivières de ce vaste Nitassinan. Peuple de la forêt (Nutshimiu) et du littoral (Unipek), les Innus ont cependant connu des changements importants avec l'arrivée des Euro-canadiens.

---

[1] http://fnp-ppn.aadnc-aandc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNRegPopulation.aspx?BAND_NUMBER=83&lang=fra

Les premiers contacts avec des baleiniers et morutiers venant d'Europe dès le XVe siècle semblent avoir laissé peu de traces, de même que l'établissement des compagnies à monopole qui ont développé la traite des fourrures avec les Innus. Par contre, depuis le milieu du XIXe siècle les Euro-canadiens se sont approprié l'embouchure des principales rivières et ont colonisé le littoral, de sorte que les Innus se sentent peu à peu comme des étrangers sur leurs propres terres ancestrales. Il y a moins de 60 ans, la création de la réserve indienne s'est avérée l'étape cruciale pour sédentariser les familles innues, en vue de « libérer » le territoire pour son exploitation euro-canadienne.

Langue

De toute cette histoire, la langue en a été le réceptacle et le moyen de transmission de la culture et des traditions. Les pratiques traditionnelles, l'Innu Aitun, l'ont influencée par la recherche d'une compréhension la plus exacte et d'une transmission la plus précise de la connaissance du territoire, de sa géographie, de son écologie, de sa faune et de sa végétation, du savoir-faire, de sa mythologie et de ses légendes. « *Par exemple, il existe une vingtaine de termes en innu désignant le caribou, non seulement selon son sexe, mais selon son âge, sa provenance, sa condition physique, etc.*[2] » C'est ce qui fait que cette langue est absolument unique et exige qu'elle soit maintenue vivante, et accessible à toutes les communautés innues.

La langue première des Innus de Nutashkuan est toujours l'Innu Aimun aussi nommé le nehlueun. Elle est parlée par toute la population, des plus vieux aux plus jeunes.

Le français est la langue seconde, parlée par la grande majorité de la population.
L'Innu Aimun est enseignée au primaire comme au secondaire dans l'école Uauitshitun de Nutashkuan. Cette école, qui couvre tous les niveaux de la prématernelle au secondaire 5, enseigne à près de 180 élèves selon la répartition suivante en 2016 : 12 à la maternelle, 110 au niveau primaire et 50 au niveau secondaire. Quelque 50 autres jeunes du niveau primaire fréquentent l'école Roger-Martineau de Natashquan, et une trentaine suivent leur secondaire soit à Natashquan, soit à Havre-Saint-Pierre. Pour tous ceux qui fréquentent l'École de Nutashkuan, il y a durant tout le cursus primaire 3 cours d'Innu Aimun par période de 9 jours au niveau primaire et deux au niveau secondaire. L'enseignement est cependant majoritairement exercé en français. Aucun cours d'Innu Aimun n'est donné dans les écoles extérieures à Nutashkuan, mais l'on reconnait qu'au retour à la maison, ces élèves et étudiants baignent dans leur langue maternelle.

[2] http://www.nametauinnu.ca/fr/accueil/science/langue/innuaimun

Culture

La culture millénaire des Innus, bien que non écrite, s'est transmise oralement dans les récits, contes et légendes, grâce aux aînés, comme Mathieu Mestokosho, le chasseur de caribou[3].

Les Innus sont de grands conteurs, et les légendes fondatrices de leur culture sont toujours présentes, même si les moyens de communication modernes, comme la télévision, et surtout les médias sociaux, sont probablement autant utilisés par eux que par les non-autochtones. Il semble aussi que le français soit la langue écrite privilégiée sur ces médias sociaux, ce qui s'explique par le fait que la transmission culturelle des Innus est essentiellement de tradition orale, mais encore là, certains jeunes communiquent en Innu Aimun sur ces médias.

Plusieurs évènements festifs sont au cœur des activités culturelles des Innus de Nutashkuan, comme la fête de Sainte-Anne sur la Montagne Bleue, la fête du saumon sur l'Île Sainte-Hélène, à l'embouchure de la Natashquan, la fête des aînés au bord de la Natashquan, ou encore le Festival *Innucadie* du conte et de la légende, à Natashquan.
Plusieurs artisans œuvrent à Nutashkuan et fabriquent comme leurs ainés mocassins, raquettes, etc. Des artistes comme les auteurs-compositeurs David Ishpatao, Jennifer Bellefleur, ou Stéphane Wapistan font progressivement leur marque dans leur communauté et dans les communautés avoisinantes.

Communication

La radio communautaire est un outil extrêmement puissant pour le maintien de la culture des Innus de Nutashkuan et elle est très écoutée. Ce qui se passe dans la communauté est régulièrement transmis, souvent en direct, par une équipe compétente.

[3] Bouchard, Serge, 2004. Récits de Mathieu Mestokosho chasseur innu. Boréal.

LA VISION DES TROIS PREMIÈRES NATIONS

Nous faisons tous partie de la Nation innue et nous appartenons à la grande famille algonquienne.

Droits ancestraux, Nitassinan et contexte juridique

Nos Premières Nations détiennent des droits ancestraux et un titre aborigène sur leurs territoires ancestraux, leurs Nitassinan (cf. annexe 1). Les effets et modalités de ces droits et du titre font l'objet de la négociation d'un traité, négociation basée sur une Entente de principe d'ordre général (EPOG) signée en 2004 avec les gouvernements du Québec et du Canada.

Recherches sur l'occupation et l'utilisation du territoire

L'occupation et l'utilisation du territoire et de ses ressources par les Innus de ces Premières Nations est mieux connue, pour ce qui concerne surtout le XXe siècle, depuis la « Grande étude » du Conseil Atikamekw-Montagnais (CAM) du début des années 1980. Des enquêtes furent entreprises faisant appel à la mémoire des anciens, puisque la culture des Innus est de tradition orale. Par ailleurs, de nombreux ouvrages font référence et analysent la culture des Innus en général. Plus récemment, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et d'Essipit ont entrepris une recherche sur l'occupation historique de la partie sud-ouest incluse dans le projet de traité dont un rapport conjoint a été déposé en 2011.

Nos Premières Nations ont une relation de réciprocité intrinsèque avec la Terre-mère. Notre mode de vie repose sur une forte relation d'interdépendance entre l'humain et le territoire. La Terre-mère doit faire vivre les humains en procurant le nécessaire à leur existence. En contrepartie, les humains ont le devoir de veiller sur elle afin de ne pas épuiser ses ressources, ni les détruire puisqu'ils en tirent leur subsistance. Voilà la mission première et fondamentale que Tshishe Manitu (Créateur) a confiée à l'Innu, via ses institutions politiques.

Le rapport avec le territoire en est un de responsabilité communautaire, de protection et d'appartenance. Le territoire est associé à des notions d'identité, de gardien du territoire et de préservation pour la prochaine génération. Nous nous sommes bien sûr adaptés aux technologies de la société moderne, mais nous tenons fermement à nos valeurs traditionnelles. Nous entretenons une relation étroite et constante avec le territoire puisqu'il nous assure les ressources dont nous avons besoin et où nous y trouvons notre équilibre physique, émotionnel et spirituel. Nous en sommes les gardiens et nous devons perpétuer ce rôle.

Notre histoire orale raconte comment, année après année, de génération en génération, nos ancêtres ont parcouru Nitassinan, au rythme des saisons et sous une gestion particulière. Les ancêtres qui ont parcouru les différents endroits du territoire ont laissé

des traces en nommant ces lieux en langues ancestrales. Ces toponymes reflètent notre histoire et notre présence sur le territoire depuis des millénaires.

Les droits collectifs sont exercés par nos Premières Nations et leur protection est assurée par nos institutions.

Enfin, une autre des responsabilités de nos Premières Nations est la transmission du savoir innu. Le processus de transmission de notre savoir, de notre savoir-faire et de notre savoir-être est intimement lié au Nitassinan puisqu'il est la source de notre langue et de nos savoirs traditionnels, de notre culture, de nos coutumes, de nos traditions, de notre spiritualité et de notre mode de vie.

Ce lien est propre à notre Nation et est distinct des autres peuples avec qui nous coexistons. Cette transmission du savoir est assurée par chaque famille et il contribue à la continuité du patrimoine culturel innu.

Il nous apparaît fondamental comme gouvernement d'assurer la protection, la gestion, la mise en valeur et la pérennité de notre patrimoine culturel, si nous voulons en même temps, assurer la pérennité de notre identité innue.

À ce titre, nos trois Premières Nations sont inscrites dans un processus visant la reconnaissance de leurs droits ancestraux, y compris le titre aborigène incluant le droit à l'autonomie gouvernementale, par la conclusion d'un traité qui en décrira les effets et modalités. Dans ce cadre, elles ont convenu avec le gouvernement du Québec et du Canada d'une entente de principe d'ordre général (EPOG) en mars 2004 et sont à finaliser la négociation d'un projet de traité (entente finale). Dans ce projet de traité, il est prévu notamment que nos Premières Nations puissent exercer des compétences sur des sujets et domaines propres à leur culture, leur langue et leur patrimoine.

LA CULTURE GUIDE NOS DÉCISIONS

Le renouvellement de la politique culturelle du Québec nous convie à émettre ce qui guide nos décisions, notre gouvernance et comment nous percevons notre univers culturel.

De toute évidence, ce qui définit un peuple est sa culture à travers sa langue ancestrale.

Elle est une façon dite abstraite pour définir l'identité d'une société. Nos communautés possèdent une tradition particulière. Le passage de la naissance au monde adulte est assuré par les dires et les savoirs des aînés qui forment à eux seuls la mémoire de notre peuple et nous leur devons tout. Les techniques traditionnelles sont transmises par les gestes, les paroles, les récits, le vécu et les pratiques sur Nitassinan. C'est plus particulièrement par la langue que les principes et les valeurs innues se transmettent. À elle seule, elle définit l'âme de nos nations et l'on s'efforce de la maintenir en vie.

Ainsi, l'expression artistique dans une vision large devient un moyen pour perpétuer notre culture. Chez les Innus l'art se détermine autant par une paire de mitaines en peau d'orignal avec un motif brodé, qu'un tableau, une vidéo ou une chanson. L'initiation au monde des arts se fait très tôt. L'enfant grandi en voyant des motifs de fleurs ou d'animaux sur des vêtements ou des paniers en écorce de bouleau.

Statuer sur une définition de ce que pourrait être l'art autochtone est complexe, car chez les autochtones, l'art se distingue de la société québécoise, notamment pour ce qui est des objets traditionnels que l'on considère plus souvent comme des artefacts que l'on veut exposer dans des musées que comme un œuvre d'art. La raquette, le couteau croche, les mocassins sont des œuvres où le perfectionnement des techniques est nécessaire et cela demande un doigté et une certaine habileté.

La reconnaissance d'un perfectionnement en art est souvent le résultat de la reconnaissance effectuée par les pairs. Au fil du temps, on sait qu'une personne devient une ressource expertisée pour démontrer une technique, car sa pratique est constante et nourrie d'expériences. Il en résulte un produit d'une exécution de qualité.

Le fonctionnement sociétal des Innus exige que les familles puissent vivre sous une forme d'autarcie, c'est-à-dire qu'elles devaient veiller à se suffire à elles-mêmes en milieu isolé. Ainsi, des familles ont développé des techniques de fabrication d'objets pour leur quotidien qui sont dignes d'œuvres d'art.

L'objet traditionnel qui est le produit d'une création ne se tient pas seulement à l'aspect tangible de l'objet et de son utilité selon la vision innue. Prenons l'exemple de la raquette qui est formée d'un bois plié et des lanières de peau de caribou. Elle requiert des connaissances qui vont au-delà de l'objet. Pour le fût de raquette, il faut savoir repérer un arbre qui nous donnera le gabarit recherché. Les lanières quant à elles, doivent avoir subi plusieurs étapes qui s'échelonnent jusqu'à une année avant de pouvoir être utilisées.

De ces faits, l'objet nécessite des connaissances particulières tirées de la tradition. Pour produire une paire de raquettes, il faut avoir reçu les enseignements, souvent transmis de père en fils ou de mère en fille.

La professionnalisation de l'artiste s'acquiert sur des temps de répétitions, jonchées d'essais et d'erreurs. Ce statut professionnel diffère des critères classiques du domaine de l'art québécois où ce sont habituellement des études qui perfectionnent la pratique artistique. Pour les Innus, l'apprentissage se fait par observation et par la pratique. C'est la reconnaissance par les pairs qui domine, et ce, dans plusieurs domaines artistiques. Un interprète, un auteur-compositeur qui parcourt les communautés autochtones du Québec, est reconnu pour sa popularité, mais aussi pour son professionnalisme dans la pratique de son art. On l'invite à se produire dans leurs événements culturels.

Si nous revenons à l'exemple de la raquette, cet objet fait partie des symboles forts de notre culture. Il existe plusieurs objets, mais pour la compréhension de notre vision, elle

servira de contexte pour introduire l'importance de la revitalisation, la transmission intergénérationnelle et de la promotion de notre langue ancestrale.

À travers l'objet, il y a avant tout, les mots de la langue ancestrale reliés au territoire. Cette langue est en perdition et il faut se doter de moyens innovateurs et accrocheurs pour intéresser la nouvelle génération influencée par le monde externe à nos communautés. Quand on présente la raquette, elle est un objet qui se raconte. C'est-à-dire que l'on pourra expliquer le processus qui a mené à la production des pièces dans notre langue maternelle. On peut supposer que pendant une activité le transmetteur de ce savoir racontera un récit de chasse qu'il a fait ou encore, qu'il discutera du respect des choses que l'on crée et de la nature qui nous entoure. L'objet devient alors un contexte pour transmettre un savoir ou une histoire.

C'est ainsi que l'objet devient raconté. On le perçoit comme un tout. Le bois est une des matières premières qui est prise dans la forêt. Le choix du bois sera fait selon les connaissances écologiques reliées au territoire. L'objet possède une utilité qui a perduré à travers le temps et se perpétue encore aujourd'hui. Notre devoir est de sauvegarder ces savoirs traditionnels qui forment notre patrimoine. Tout ce processus se manifeste selon notre langue ancestrale, car on peut encore aujourd'hui nommer les actions (verbe), les matières premières (bois), les lieux de récolte (toponymie), le temps idéal pour la fabrication (saison), etc.

Donc, on voit l'objet traditionnel comme l'œuvre résultant d'enchaînements de techniques perfectionnées, découlant de savoirs transmis de génération en génération. Ainsi, selon tout ce processus, il en naîtra une reconnaissance par les pairs et une authenticité sur le savoir et la technique utilisée.

L'art contemporain (peinture, sculpture sur pierre, broderie de perles de verre) n'est pas externe non plus au développement de la culture dans nos communautés. Un texte, une chanson, une toile reflètent l'identité culturelle de l'artiste. De plus en plus, les mots choisis dans un texte ou les techniques ancestrales inspirent les artistes autochtones. Leur création devient une voie intéressante pour la transmission et la revitalisation des connaissances. Encore une fois, c'est sous le couvert de contexte créé que l'œuvre d'art sert à sauvegarder, à promouvoir et à perpétuer les savoirs et la culture distinctive des Innus.

RECOMMANDATIONS

Afin de perpétuer notre culture, notre langue, nos us et coutumes sur Nitasssinan, il convient d'émettre nos recommandations pour la future politique culturelle québécoise.

La langue ancestrale

Comme mentionnée précédemment, la langue est l'âme de notre peuple. Elle reflète notre vision du monde, notre identité et notre appartenance au territoire qui nous a vues naître.[4] Chacune des Premières Nations doit la garder vivante notamment par le biais des institutions scolaires, culturelles et communautaires. Nous devons nous assurer de la pérennité de notre langue ancestrale et un des moyens est de s'assurer que les locuteurs demeurent actifs et d'augmenter leur nombre. Pour certaines des Premières Nations, les locuteurs sont de moins en moins présents. Une harmonisation selon la particularité linguistique de nos communautés amènerait une meilleure espérance de diplomation des locuteurs et permettrait d'assurer une survie à notre langue.

Voici comment le gouvernement du Québec peut appuyer efficacement les communautés autochtones dans leurs efforts de maintien, de réappropriation et de revitalisation des langues ancestrales ?

- ***Appuyer les démarches des Premières Nations afin de reconnaître et officialiser des toponymes innus au sein de la Commission de toponymie;***

- ***Fournir le financement nécessaire pour soutenir l'enseignement de la langue ancestrale à l'intérieur des écoles locales des Premières Nations;***

- ***Soutenir le financement pour :***

    - ***former les locuteurs dans un programme d'enseignement des langues ancestrales;***
    - ***aider les locuteurs à maîtriser davantage leurs langues dans l'objectif de l'enseigner;***
    - ***former les professeurs de langues ancestrales.***

- ***Contribuer au développement de programmes linguistiques auprès des différents établissements provinciaux ;***

- ***Soutenir financièrement des programmes locaux visant la réappropriation et la revitalisation des langues ancestrales, y compris des programmes d'immersion ;***

- ***Travailler avec l'ensemble des Premières Nations en vue d'élaborer un plan d'action global pour revitaliser et promouvoir les langues autochtones;***

- ***Procéder à une enquête de référence sur la situation linguistique de l'ensemble des Premières Nations autochtones du Québec permettant ainsi d'évaluer, entre autres, les besoins des différentes collectivités.***

[4] Nos recommandations dans le présent exercice de consultation figurent en italique gras.

- ***Mettre en place tous les efforts nécessaires pour s'assurer de garder vivantes les langues ancestrales en soutenant les initiatives et projets visant la réappropriation et la revitalisation de celles-ci et ainsi éviter leur disparition;***

- ***Promouvoir les langues ancestrales par différents moyens tels :***

    - ***Campagne sociétale dans divers milieux au Québec visant à faire connaître l'existence des langues ancestrales au Québec ;***
    - ***Affichage public ;***
    - ***Soutenir les bibliothèques dans leurs efforts d'offre et de mise en valeur de textes anciens et récents écrits en Innu Aimun ainsi que d'enregistrements de récits des anciens.***

- ***Tenir compte des travaux que le gouvernement fédéral veut entamer avec l'APN à la mise en œuvre d'une Loi sur les langues autochtones, conforme aux principes énoncés dans les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR).***

Le soutien aux organismes culturels

Le soutien financier aux organismes culturels déjà instaurés dans nos communautés serait à considérer afin de promouvoir la culture auprès de nos jeunes. Des activités de transmission de savoirs traditionnels permettraient d'initier et de perfectionner chez d'autres, des techniques tirées de notre patrimoine culturel et d'en retirer un sentiment de fierté innue.

À travers les communautés autochtones, il existe un réseau de radios communautaires qui s'efforce de diffuser leurs émissions dans leur langue ancestrale. Comme il y a de moins en moins de locuteurs, il serait opportun de soutenir financièrement ce réseau de radiodiffusion qui est très populaire dans les communautés, par le biais de programme d'emplois par exemple, où la langue peut être un critère d'embauche.

La Reconnaissance des responsabilités des Premières Nations dans la protection et la mise en valeur de leur patrimoine et de leur culture.

Tout au long de ce mémoire, nous vous avons décrit de différentes manières la vision de notre culture. Les multiples facettes de notre mode de vie ancestrale sont au cœur de nos décisions, de notre présent et de notre futur. Elles sont indissociables de nos actions.

Il est impératif de retrouver une reconnaissance de notre mode de vie innue afin d'éviter de perdre notre langue et notre relation particulière que l'on a depuis des millénaires avec Nitassinan. Ainsi, il serait plus facilitant de se développer culturellement, car une société qui est en lien constant avec son territoire y développe son identité, son appartenance et lui permet de ressentir un bien intérieur. Pour y arriver, il est important ***que les***

gouvernements reconnaissent les responsabilités des Premières Nations dans la protection et la mise en valeur de leur patrimoine et de leur culture.

Nous souhaitons être consultés sur des projets et/ou initiatives qui touchent notre histoire, notre culture et notre patrimoine. Ceci dans le but d'assurer une authenticité des faits et véhicules. Des projets et des initiatives qui touchent notre histoire, notre culture et notre patrimoine sont nés et sont financés sans que soyons impliqués et n'ayons un mot à dire. Nous nous questionnons sur le la mise en place et le financement accordés à ce type de projet et initiative.

Nous souhaitons que les conseils de bande puissent être considérés au même niveau qu'une municipalité afin d'obtenir du financement et bénéficier d'entente de développement culturel.

Soutien à la sauvegarde et à la transmission des savoirs

Ainsi, le soutien aux détenteurs de savoirs et aux porteurs de culture est important. Nous croyons qu'ils sont les ambassadeurs par excellence pour assurer le transfert culturel à nos jeunes. ***Les informations à transmettre doivent découler d'une authenticité propre à notre tradition. Il faut même réfléchir à la question de la propriété intellectuelle spécifique aux arts autochtones,*** pour que les artistes (art traditionnel ou art contemporain) puissent reprendre la place qui leur est due. Cette forme d'encadrement sur l'authenticité serait statuée et viendrait épauler les artistes dans leur pratique. Les organismes culturels comme les musées ou les travailleurs culturels et touristiques en bénéficieraient également.

Qu'est-ce qui pourrait contribuer à la professionnalisation des artistes, des organismes artistiques ou des entrepreneurs autochtones ? Comment favoriser leur intégration aux circuits de création, de production et de diffusion ?

Soutien à l'expression artistique traditionnelle et contemporaine

Il serait intéressant de modifier les critères de sélection d'un projet afin de tenir compte de nos spécificités.

Aussi, dans la visée d'acquisition du statut professionnel pour un artiste autochtone, il convient de prendre en compte différents éléments. Si on se réfère à la définition tirée de la loi sur le statut professionnel, elle ne reflète pas la situation des artistes autochtones, notamment sur les points suivants : œuvres exposées, produites, publiées et mises en marché par un diffuseur. L'isolement des artistes surtout en milieu éloigné est un enjeu majeur. L'accessibilité à du matériel d'artiste comme la peinture, des toiles ou encore, des instruments de musique sont des facteurs qui influencent le développement artistique dans nos communautés. Le marché de l'art est petit dans nos communautés et est presque inexistant. L'artiste retire peu d'argent de son art et abandonne ou le considère comme un

revenu d'appoint momentanément sans plus. Le manque de réseautage et de contacts avec les experts ou marchands d'art peut aussi influencer la poursuite ou non de la pratique. ***La visibilité de l'art autochtone pourrait prendre son envol en l'intégrant dans les programmes éducatifs du Québec.*** Les écoles québécoises pourraient inviter des artistes autochtones pour démontrer leur savoir-faire aux jeunes, car ce sont les adultes de demain.

Également, la participation d'artistes autochtones à des événements d'envergure aux côtés d'artistes québécois reconnus (délégation à l'étranger, exposition majeure dans des musées nationaux et internationaux) peut aussi contribuer à supporter les arts en milieu autochtone. Une action naturelle de réserver une place aux arts autochtones dans des espaces de diffusion à l'échelle nationale et internationale faciliterait leur visibilité.

Quelle devrait être la place du développement culturel autochtone dans la prochaine politique, en tenant compte du contexte propre aux Premières Nations ?

La place du développement culturel autochtone dans la prochaine politique devrait être complémentaire et spécifique sur la base du contexte propre aux Premières Nations.

Comment ?

Une collaboration étroite entre les parties pour assurer la protection et la promotion du Patrimoine culturel et de la culture des Premières Nations par ***la mise sur pied d'un comité conjoint sur le patrimoine culturel entre le Québec et les Premières Nations.*** Sur ce point le MCC, la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et celle des Essipilnuatsh se sont entendus sur l'idée de mettre en place une structure d'échange lors des rencontres tenues entre les parties, le 11 août 2011, le 31 mai 2012 lors de la consultation sur le projet de loi 82 et le 9 juin 2015 lors des consultations sur l'archéologie.

Par une révision du matériel d'enseignement de l'histoire dans les écoles du Québec concernant celles des Premières Nations.

Par une valorisation de l'histoire des peuples autochtones du Québec dans un esprit de mise en valeur et d'identification des points communs et complémentaires dans l'histoire entre les peuples autochtones et le peuple québécois comme la langue, l'identité et l'autodétermination.

Comment le gouvernement du Québec peut-il appuyer efficacement les communautés autochtones dans leurs efforts de réappropriation et de revitalisation des langues ancestrales ?

Nous avons répondu à cette question dans les points précédents.

Toutefois, nous voulons ajouter un élément aux moyens de défense des intérêts de la culture autochtone en général et en particulier, celui de l'absence d'acteurs autochtones

au MCC. En effet, l'absence de fonctionnaires (techniciens, professionnels et cadres) autochtones au MCC constitue un problème fondamental qui devrait être abordé avec la plus grande attention. C'est un problème d'ailleurs généralisé et complexe, et qui ne se limite pas seulement au MCC. ***La place des Autochtones dans les affaires publiques favoriserait des regards et des actions plus pertinentes aux grands dossiers de notre époque, dont celui de la riche diversité culturelle du Québec en commençant par celle de ses premiers habitants.***

Cette recommandation ne doit pas s'opposer à celle d'une plus grande délégation de pouvoirs aux Premières Nations en matière culturelle, bien au contraire.

CONCLUSION

Les efforts déployés par nos institutions scolaires, culturelles et communautaires ont peut-être atteint la croisée des chemins et il nous faut du soutien pour maintenir notre langue vivante, notre lien avec Nitassinan, notre fierté culturelle et notre mode de vie.

C'est par des actions concrètes comme l'injection de fonds et la collaboration pour le soutien à des projets novateurs destinés à nos jeunes et à notre population que notre culture continuera longtemps à faire partie de notre quotidien.

La culture demeure la richesse d'un peuple et il faut tout faire pour la sauvegarder et la perpétuer.

ANNEXE 1

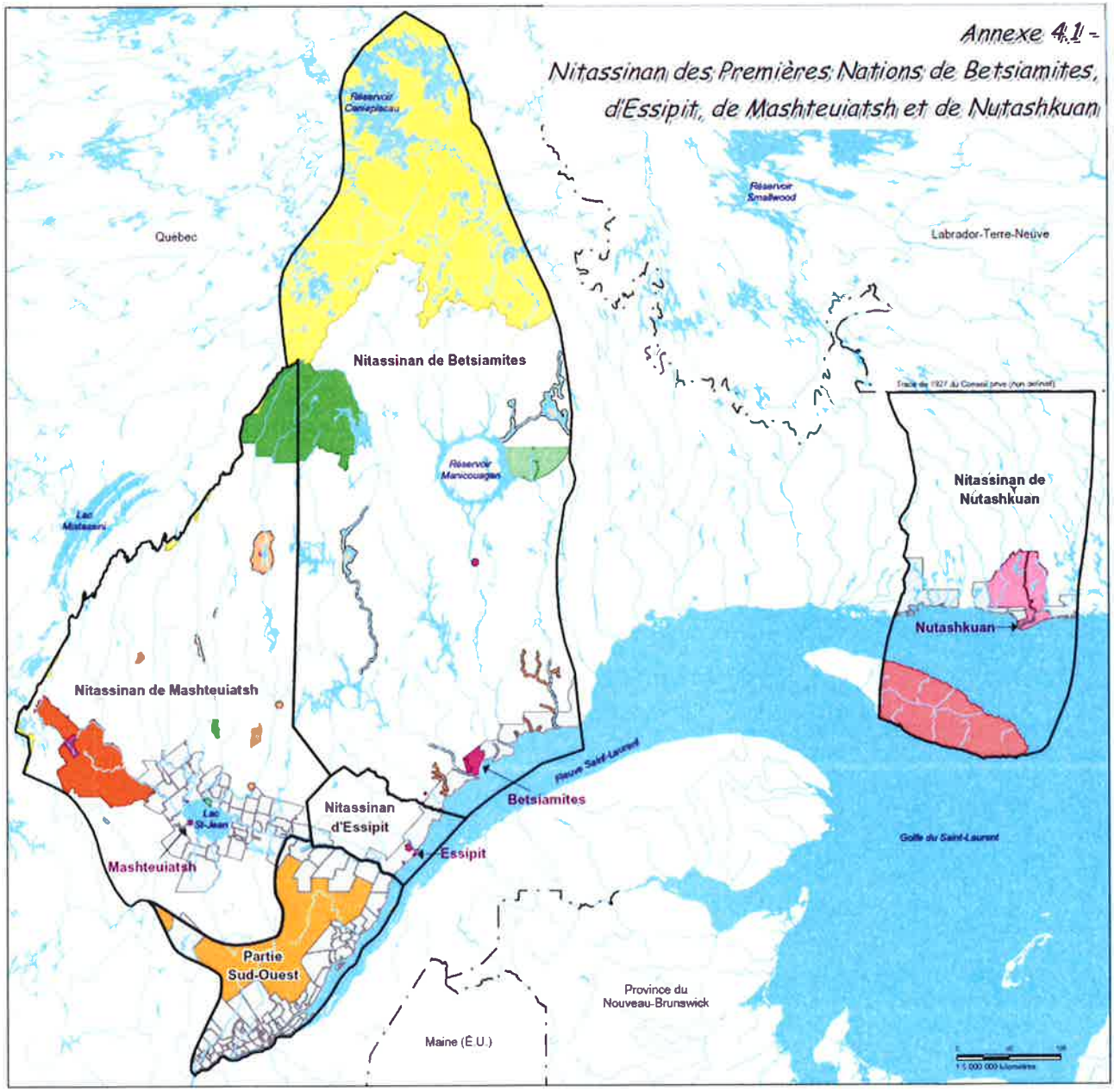
Annexe 4.1 -
Nitassinan des Premières Nations de Betsiamites, d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan
Réservoir Caniapiscau
Québec
Réservoir Smallwood
Labrador-Terre-Neuve
Nitassinan de Betsiamites
Réservoir Manicouagan
Lac Mistassini
Nitassinan de Nutashkuan
Nutashkuan
Nitassinan de Mashteuiatsh
Fleuve Saint-Laurent
Betsiamites
Lac St-Jean
Nitassinan d'Essipit
Essipit
Golfe du Saint-Laurent
Mashteuiatsh
Partie Sud-Ouest
Province du Nouveau-Brunswick
Maine (É.U.)